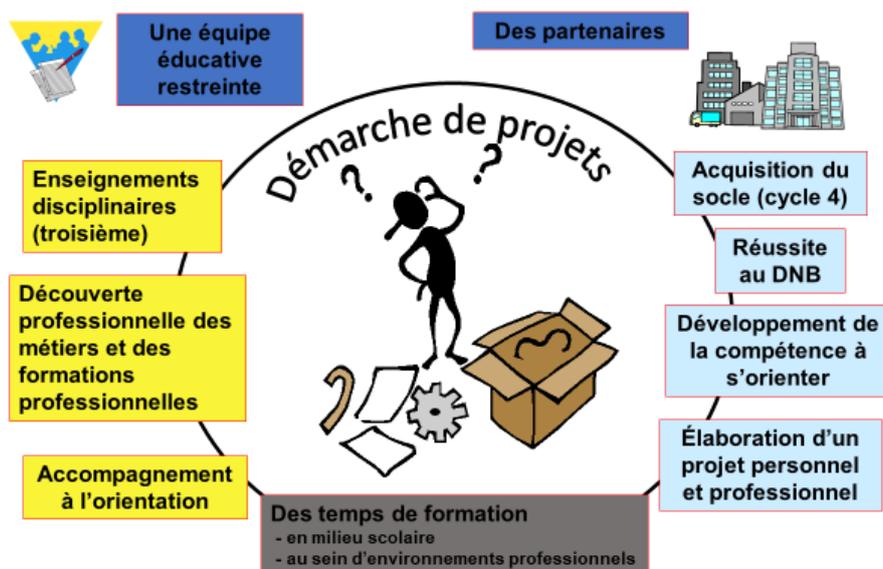


La 3^{ème} Prépa Métiers

une organisation spécifique des enseignements



Qu'est-ce que c'est ?	Pour qui ?	Quel programme ?
<p>La 3^e prépa-métiers est une 3^e avec un projet spécifique.</p> <p>Les élèves de 3^{ème} prépa-métiers reçoivent un enseignement de « découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles » et bénéficient d'un accompagnement à l'orientation plus poussé avec notamment des temps de formation en établissement mais également au sein d'environnements professionnels.</p> <p>Il s'agit d'élaborer un projet autour d'un fil conducteur où chacun pourra apporter sa contribution à la découverte des métiers et des formations professionnelles et à la construction du projet d'orientation de chaque élève.</p>	<p>Les élèves volontaires qui souhaitent être accompagnés dans la construction de leur projet de poursuite d'études en particulier <u>vers la voie professionnelle</u> sous statut scolaire et par apprentissage.</p>	<p>Outre les enseignements généraux, 180 heures d'enseignement seront dédiées à la découverte professionnelle des métiers et des formations.</p> <p>À cela s'ajoutent entre 1 et 5 semaines de <u>stages d'observation</u> en milieux professionnels et périodes d'immersion dans les lycées professionnels ou les CFA.</p>

Enseignements	Horaires hebdomadaires indicatifs
Français	5 heures dont 1 heure de consolidation
Mathématiques	4,5 heures dont 1 heure de consolidation
Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique	3 heures
Langues vivantes : LV1 et LV2	5,5 heures
Enseignements artistiques	1 heure
Enseignements de sciences et technologie	3 heures
Éducation physique et sportive	3 heures
Enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles	5 heures
Total	30 heures

Quels examens ?	Quelles poursuites d'études ?	Comment procéder ?
<p>Les élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers peuvent présenter le diplôme national du brevet (DNB), dans la série professionnelle ou la série générale.</p> <p>L'enseignement de découverte professionnelle des métiers et des formations professionnelles peut permettre aux élèves d'obtenir des points supplémentaires pour le DNB.</p> <p>Ils peuvent aussi éventuellement présenter le certificat de formation générale (CFG).</p>	<p>La poursuite d'études se fait principalement vers un Bac Pro en 3 ans, formation pouvant se préparer en lycée professionnel (formation initiale) ou en apprentissage dans un CFA. Dans ce dernier cas, le jeune devra avoir un employeur pour commencer sa 2^e Pro.</p> <p>A l'issue de la classe de 3^{ème} Prépa-Métiers, les élèves participent à la même procédure d'orientation et d'affectation que les autres élèves. L'accès aux formations professionnelles est favorisé par une bonification, sous l'autorité du recteur d'académie, dans le traitement de leur demande d'affectation vers la voie professionnelle.</p>	<p>Il faut constituer un dossier dans le collège d'origine en y précisant les vœux (2 possibles).</p> <p>Les élèves doivent prendre rendez-vous avec la. le Psychologue de l'Education Nationale (Psy EN) spécialité Orientation de leur collège pour un entretien et la constitution du dossier ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) dont dépend leur domicile</p> <p>Ce dossier, comportant l'avis du professeur principal, du chef d'établissement, du ou de la Psy EN, est soumis à une commission (fin juin 2022) qui communiquera les résultats (affectation ou non) au collège.</p> <p>En cas d'affectation une notification est adressée aux familles.</p>